

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19682 - 76ÈME ANNÉE

12e édition d'une commémoration initiée par Paul Vergès et la Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise

Hommage aux ancêtres des Réunionnais morts sans sépulture

Hier à Saint-Louis, le Parti communiste réunionnais ainsi que d'autres organisations ont rendu hommage aux esclaves morts sans sépulture à la stèle située dans le cimetière du Père La-fosse au Gol. Commémoration annuelle lancée par Paul Vergès, président de la Région Réunion, avec le soutien de la Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise, elle rappelle que plus de la moitié de l'histoire de La Réunion passée sous le régime de l'esclavage reste une période trop méconnue.



Pendant plus de la moitié de son histoire depuis son peuplement par des habitants venus de Madagascar, La Réunion a été soumise à un régime d'esclavage. Ce crime contre l'humanité faisant alors partie intégrante du droit français, et les victimes de ce crime étaient passibles des pires traitements si elles se révoltaient.

La moitié de notre histoire sous le régime de l'esclavage

Durant cette longue période, la majorité des Réunionnais n'étaient pas considérés comme des êtres humains. Quant à ceux qui ont réussi à échapper à l'esclavage, ils ont construit une organisation sociale, véritable royaume de l'inté-

rieur, où l'archéologie reste la principale source d'information. Ce passé est largement passé sous silence alors qu'il est fondamental dans la construction du peuple réunionnais.

Pendant donc plus de la moitié de l'histoire de La Réunion, la majorité des décédés étaient enterrés à la va-vite, car ils n'étaient pas considérés comme des êtres humains. Nombreux sont donc ceux dont la sépulture est inconnue.

C'est pour rendre hommage à ces centaines de milliers de personnes à qui le régime colonial a refusé le droit à une tombe que sous la présidence de Paul Vergès à La Réunion, l'équipe de la Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise avait initié une cérémonie d'hommage annuel. Une stèle a ainsi été dressée dans un lieu symbolique : le cimetière dit du Père Lafosse au Gol à Saint-Louis. Le

Père Lafosse était un partisan de l'abolition de l'esclavage dans une société où le racisme créé par le colonisateur pour justifier le pillage des pays conquis régnait en maître à La Réunion.

Le PCR sauve une commémoration abandonnée par la Région Réunion

Depuis le changement de direction à la Région Réunion en 2010, la collectivité a complètement abandonné cet hommage, préférant créer des manifestations visant notamment à minimiser le rôle des communistes et autres forces de progrès dans la reconnaissance de l'identité culturelle réunionnaise. C'est le cas notamment du

« Festival Métis ». Est-ce étonnant de la part d'un président de Région dont une des premières décisions fut de démolir le projet de la Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise et de disperser son personnel ? Manifestement, les séquelles de l'esclavage sont toujours présentes à La Réunion, et il faudra encore de longues années pour que cette page soit tournée au sein de toutes les communautés constituant notre peuple.

Fort heureusement, le Parti communiste réunionnais ainsi que d'autres organisations et personnalités de la société civile ont repris le flambeau. Une stèle analogue à celle du cimetière du Père Lafosse a été dressée à Sainte-Suzanne, où un hommage

aux esclaves morts sans sépulture est rendu chaque année à la veille de la Toussaint.

Donner sa place notre Histoire

Hier au cimetière du Père Lafosse, des délégations de différentes sections du PCR du Sud étaient notamment présentes aux côtés d'Elie Hoarau, président du PCR, pour participer à cette commémoration aux côtés d'autres intervenants, dont Reynolds Michel.

Cette manifestation rappelle la difficulté à faire prendre conscience de la réalité d'une histoire

réunionnaise qui n'est pas celle de l'histoire de France et qui n'est enseignée dans le système éducatif en place à La Réunion. C'est en effet l'histoire de France qui prime.

Or, il est évident que le peuple réunionnais a sa propre histoire qu'il mérite de connaître. Aussi cette cérémonie souligne l'importance des travaux de tous ceux qui oeuvrent pour faire connaître l'histoire de La Réunion depuis son peuplement jusqu'à aujourd'hui, en cherchant à lever la gigantesque zone d'ombre qui recouvre la période de l'esclavage dans notre île.

M.M.

Coronavirus : interdiction des rassemblements de plus de 6 personnes et de voyager vers et depuis La Réunion sans motif impérieux

Lors d'une conférence de presse hier, le préfet de La Réunion a présenté les nouvelles mesures appliquées dans notre île à la suite du reconfinement de la France depuis hier. Voici ces mesures.

Interdiction des déplacements au départ ou à destination de La Réunion sauf sur un motif impérieux d'ordre personnel ou familial, un motif de santé ou un motif professionnel

musées, jardins

Surface minimale de 4 m² par personne présente au sein de l'établissement, capacité maximale affichée et visible depuis la rue et port du masque obligatoire – Le nombre de personnes ne comprend pas le personnel de l'établissement. La surface prise en compte est la surface ouverte au public.

Rassemblements

Rassemblements de plus de 6 personnes interdits sur la voie publique, dans les espaces publics (plages y compris) ou dans un lieu ouvert au public, quelle que soit l'activité réalisée : sportive, culturelle, amicale, culturelle sauf cérémonies funéraires, transports, marchés, manifestations revendicatives.

Port du masque

Port du masque obligatoire dans la mesure du possible pour les personnes de plus de 6 ans lors de tout rassemblement de plus de 3 personnes, dans les rues fréquentées (présence d'école, de restaurant, d'administration, d'hôtel, etc.) et dans tous les établissements recevant du public (administrations, hôtels, médiathèques, stades, restaurants, etc.)

Reprise des compétitions sportives sans public

Les compétitions sportives sont autorisées mais devront se dérouler sans public.

Déplacements

Protocole sanitaire sous contrôle dans les centres commerciaux, magasins,

Une mesure de couvre-feu sera mise en application si le taux d'incidence vient à dépasser le seuil de 100 / 100 000 habitants.

Retour sur « Lang kréol dann kèr », journée préparatoire aux « États généraux du multilinguisme dans les outre-mer »

Les femmes réunionnaises et la langue créole de La Réunion

« Pendant longtemps, notre langue créole a été bannie de nombreux foyers. Dans ces foyers, les femmes réunionnaises ont pu être perçues comme davantage anti langue créole que les hommes. Dans une société où la langue créole de La Réunion était minorée, où la réussite, en particulier scolaire, semblait ne pouvoir passer que par le français, comment des mères, soucieuses de l'avenir de leurs enfants, auraient-elles pu faire un autre choix ? »

En tout cas, depuis que l'on a pu, de la façon la plus objective possible, "mesurer" cette attitude (sondage Lofis la lang-Ipsos de 2007), les femmes sont, dans la société réunionnaise, un peu plus que les hommes favorables à la transmission du créole réunionnais à leurs enfants.

Aujourd'hui, dans notre île, les femmes sont à la pointe de la défense de notre langue créole, à la pointe de son enseignement. Les licenciés de créole réunionnais, sont avant tout des licenciées, les habilités à enseigner notre créole à l'école primaire sont majoritairement des habilitées ; les capésiens de créole, des capésiennes.

La manifestation « Lang kréol dann kèr », journée préparatoire aux

« États généraux du multilinguisme dans les outre-mer », journée qui s'est déroulée à l'hôtel de ville Saint-Denis, a été une magnifique illustration du rôle essentiel des femmes dans la défense du bilinguisme réunionnais.

Saluons d'abord les organisatrices : essentiellement deux femmes. Madame Christine Richet, directrice de la DAC-OI, sans qui rien ne se serait passé, et Marie-Jo Lo-Thong, conseillère livre, lecture et langues de France, sans qui rien n'aurait pu se passer.

Trois voix de femmes

Trois voix de femmes ont marqué cette journée, celle d'Yvette Duchemann, représentante du Département, qui nous a rappelé l'attachement de la mandature actuelle de sa collectivité à la défense de la culture réunionnaise, et de la langue réunionnaise, dénomination pour elle essentielle.

Celle d'Huguette Bello, représentante de l'Association des maires de la Réunion. Huguette Bello, en tant que députée, a toujours défendu au plus haut niveau la langue et la culture réunionnaises. A chaque fois qu'elle a été sollici-

tée pour la défense de la « lang kréol La Rényon », Huguette Bello a toujours répondu présente. Signataire, en tant que maire, de la charte « commune bilingue kréol rényoné-français », elle est une pièce maîtresse de la promotion du créole réunionnais. Son intervention a été à la fois fondamentale dans son contenu et passionnée dans sa forme.

Celle d'Érika Barreigts, maire de Saint-Denis, la plus grande commune bilingue de La Réunion. Erika Barreigts en tant que parlementaire, que ministre, a toujours répondu aux demandes d'aide de Lofis. C'est en particulier grâce à elle que Renaud Gauvin, doyen de la faculté de linguistique appliquée d'Haïti, a pu participer à Saint-Denis à un colloque organisé par Lofis.

Son discours de conclusion de la journée « Lang Kréol dann Kèr », discours plein de sensibilité, de détermination, est un appel à la reconnaissance de notre bilinguisme français-kréol rényoné.

Maintenant que cela a été dit, toutes nos excuses aux hommes qui ont aussi contribué à l'importance de cette journée.

Axel Gauvin, pour le bureau de Lofis la lang kréol La Rényon

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Ot é

La fête lalang épi la kiltir kréol ? L'ané proshène, ni romète sa ! Fransh vérité !

Mé zami, souvan dé foi, mi yèmré i pran lé shoz o sèryé. I pé pa plézant dsi tout zafèr kant mèm, tourn tout a la rigolad. Nèna lo sakré épi lo sèryé, ébin sa, sanm pou moin, i pé pa tourna la gaskonade. A moins ké ni pran pa nou o sèryé, ni préfèr fé rir d'nou plito ké mète anou in pé anlèr.

Nèna poin lontan in gran lémisyon téi di : Koman i rokonète in rényoné, kisoï son zong lé gran, kisoï li nèna onz doi d'min... Moin la fine anparl sa mé mi pans ak la poz késtyon konmsa, sa i rolèv pa li. Astèr si li di koman i rokoné in zorèye ? Mé mi sava pa di in n'afèr konmsa pars la bou konm i di i tonm dsi moin épi dsi mon zoinal Témoignaz. Mi vé pa la bou ni pou mwin, ni pou li.

Pwin final avèk sa ! Astèr mi kalkil in kou dann nout kalandriyé nèna désèrtènn fète i kont bonpé pou nou, kisoï bann fète komèrsyal, kisoï bann fète kiltirèl, kisoï d'ot ankor. Antansyon mi di pa i fo fé la mine matin o soir, fé konmsi ou l'asiz dsi in boi pointi, i pé rir, i pé sourir, é tazantan mèm nout devoir sé d'koz sèryèzman. Yèr té la fète la lang épi a kiltir kréol. Sa lé inportan sa ! I fo ni done anou in tan pou rofléshi dsi l'afèr bien konm k'i fo mé moin la ékout in bonpé radyo, lété arienk apré fé la galéjade konm bann marséyé i di. Lé vré moin la antann galman bann zéspikasyon sèryé par bann moun sèryé é sa la fé plézir amoin.

Kisa téi di ankor mi dépèsh amoin pou ri pou tout zafèr pars moin la pèr an pléré ? Sa i doi z'ète in moun konm La fontaine sa mé alon pass la dsi, mé mi partaz pa poinnvizé-la san pour san. Ri in pé tazantan lé bon pou la santé-ié dékontrak bann misk zigomatik-, mé ri toultan é demoun va pans ou nèna in, gronouy l'aprè s digdig aou dan la tête... i pé di osi in kankrola dann plafon... Mi souvien nèna dé trwa somenn moin la parti oir in pyèss komik an kréol rényoné. Mi pé jir azot par moman moin té tris mé moin la mazine final de kont té moin lété bonzour tristèss é sak téi ri zot la bien soulaz zot sousi. Sa sé in n'afèr k'i fo fèr tazantan.

Alé, mi kal in kou landroi moin l'arivé é sinplomman ni rodi, rant nou, la fète la lang épi la kiltir kréol sa in gayar fète sa ! L'ané proshène ni romète sa !

Justin